

CAHIER DES CHARGES



APPEL À CANDIDATURES

EXCELLENCE ET ATTRACTIVITE

**Renforcer le sourcing, l'orientation et la fidélisation des jeunes
et des prospects**

Description : Cet appel à candidatures du CCCA-BTP vise à accompagner les OF.A du BTP dans l'attractivité et la fidélisation des jeunes et des prospects.

Ouvert jusqu'au 31 décembre 2025

SOMMAIRE

1 – PREAMBULE ET PRESENTATION DU CCCA-BTP.....	3
2 – REGLES APPLICABLES A L'APPEL A CANDIDATURES	8
3 – DEPOT DE CANDIDATURE ET CONVENTIONNEMENT	13
4 – SUIVI DES CANDIDATURES.....	16
5 – DEONTOLOGIE ET PUBLICITE	17
6 – DONNÉES PERSONNELLES	17

1 – PREAMBULE ET PRESENTATION DU CCCA-BTP

Dans le cadre de la mise en œuvre des politiques de formation professionnelle et connexes définies par les partenaires sociaux du BTP dans leurs accords de branches et afin de répondre aux orientations des CPNE conjointes du bâtiment et des travaux publics, le CCCA-BTP propose un programme d'appels à candidatures d'envergure pour accompagner le déploiement des dispositifs innovants imaginés par le CCCA-BTP.

Avec ces appels à candidatures, le CCCA-BTP souhaite encourager le renforcement des coopérations existantes et la création de coopérations innovantes et originales entre acteurs publics et privés d'un territoire, acteurs historiques et émergents.

En **2025**, le budget dédié au financement du déploiement des dispositifs du CCCA-BTP dans le cadre des appels à candidatures est de **10 M€**.

- **Définitions :**

Candidature	Proposition, par le candidat, de déploiement du dispositif du CCCA-BTP décrit dans les documents remis en réponse à l'appel à candidatures.
Dispositif	Accompagnement direct du Bénéficiaire, à savoir : <ul style="list-style-type: none">• Le versement d'une subvention ET/OU <ul style="list-style-type: none">• L'apport d'une expertise métier directement détenu par le CCCA-BTP (préconisations, analyse de la pertinence entre les contenus métiers proposés et les référentiels en vigueur, etc.),• Selon l'appel à candidatures, la mise à disposition des réalisations du CCCA-BTP (modules pédagogiques, vidéos, documentation, kit méthodologique etc.).
Déploiement du Dispositif	Mise en œuvre du Dispositif du CCCA-BTP par le Bénéficiaire : son parcours, sa capacité à mettre en œuvre le Dispositif (technique, humaine, matérielle ...), sa proposition d'intégration du Dispositif dans son projet d'établissement.
Résultats	Atteinte des objectifs du dispositif et du plan de déploiement proposé par le candidat.
Indicateurs de réussite	Donnée quantifiable déterminée par le CCCA-BTP afin de déterminer si le Déploiement mis en œuvre est efficace.

<p>Productions</p>	<p>Réalisations du CCCA-BTP (modules pédagogiques, vidéos, documentation, kit méthodologique, etc.).</p> <p>Il peut s'agir de tous documents, rapports, schémas, analyses, études, créations, innovations brevetables ou non, marques protégeables ou non, procédés, produits, savoir-faire, maquettes, matériel, essais, échantillons, prototypes, logiciels, programmes et développements informatiques, spécifications, bases de données, données, dessins, informations, dénominations, logos, signes distinctifs, quels que soient leur nature, leur forme et leur support, entrant ou non entrant dans le champ de la propriété intellectuelle, industrielle et/ou par le droit d'auteur, du CCCA-BTP.</p>
---------------------------	--

- **Présentation du CCCA-BTP**

Le CCCA-BTP (Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics) est un organisme à gouvernance paritaire des branches du bâtiment et des travaux publics. Outil des professionnels du secteur de la construction, il met en œuvre la politique de formation professionnelle initiale par apprentissage définie par les partenaires sociaux.

Géré et financé par les professionnels du bâtiment et des travaux publics, le CCCA-BTP développe depuis près de 80 ans une expertise pédagogique solide de l'alternance, avec l'innovation comme marqueur fort, reconnue au niveau national et au-delà des frontières du secteur.

Son ancrage paritaire le connecte directement aux réalités des métiers et aux besoins en compétences des entreprises, pour lesquelles il crée des outils pédagogiques adaptés (BIM, réalité virtuelle, intelligence artificielle, FOAD). Il a également créé l'incubateur WinLab', pour imaginer les formations aux métiers du BTP de demain.

Dans un environnement qui connaît une profonde mutation avec la mise en œuvre de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel adoptée en 2018, où les méthodes d'apprentissage se digitalisent et les attentes des publics (entreprises, jeunes, salariés...) se diversifient, où la logique de marché s'impose et s'imposera plus que jamais, le CCCA-BTP met son expertise à disposition de l'ensemble des acteurs du bâtiment et des travaux publics (partenaires sociaux, organismes de formation...).

L'expertise du CCCA-BTP en fait un acteur unique et un interlocuteur privilégié, capable d'accompagner l'ensemble des acteurs du secteur de la construction, pour former les apprenants aux métiers du BTP et répondre aux besoins en compétences et qualifications professionnelles des entreprises du secteur de la construction et anticiper les évolutions à venir.

Il accompagne notamment les organismes de formation aux métiers du BTP, pour développer et promouvoir leur activité et accroître leur performance. Pour exercer ses missions, le CCCA-BTP dispose d'une cotisation versée chaque année par les entreprises du BTP. Le dispositif de formation professionnelle initiale par l'apprentissage aux métiers du BTP pour les jeunes de 15

à 29 ans comporte plus de 100 diplômes depuis le CAP jusqu'au diplôme d'ingénieur, auxquels s'ajoutent des titres professionnels, dans une trentaine de métiers du BTP.

Le CCCA-BTP inscrit la démarche RSE au cœur de ses ambitions avec un objectif de certification en 2026. Il soutient les organismes de formation qui intègrent cette dimension au sein de leur structure.

- **Pilotage et coordination des appels à candidatures**

La direction des Appels à Projets et des Expérimentations (DAPEX) assure **le pilotage stratégique et opérationnel** des modalités de financement par les subventions, accordées dans le cadre des appels à projets et candidatures.

Pour assurer le déploiement des appels à projets et appels à candidatures, elle collabore avec :

- Le pôle Performance et Sécurisation Financière (PSF),
- La direction des Affaires Juridiques et Vie Institutionnelle (DAJVI).

L'expertise Métiers est apportée par l'une ou/et l'autre des directions suivantes selon la thématique de l'appel à candidatures :

- La direction des Politiques de Formation et de l'Innovation Pédagogique (DPFIP),
- La direction du Marketing, du Développement et de l'Innovation Stratégique (DMDIS)
- La direction des Appels à Projets et des Expérimentations (DAPEX)
- Le pôle Patrimoine et Moyens Généraux (PPMG)
- La direction des Ressources Humaines

- **Description de l'appel à candidatures**

Dans un contexte de mutations profondes du marché de la formation et des attentes des jeunes, les organismes de formation aux métiers du BTP sont confrontés à plusieurs défis : capter l'attention d'un public toujours plus sollicité, valoriser la richesse des métiers du bâtiment et des travaux publics, et garantir la réussite des parcours en apprentissage. Ces enjeux sont amplifiés par la concurrence entre établissements et la nécessaire adaptation aux nouvelles pratiques numériques de recrutement et d'information des jeunes et des familles.

Face à ce constat, le CCCA-BTP lance un appel à candidatures destiné à accompagner les OF.A BTP dans la structuration et la mise en œuvre de dispositifs innovants et efficaces pour renforcer leur attractivité, sécuriser les parcours des jeunes et valoriser la relation avec leurs anciens apprentis. L'objectif est d'outiller chaque OF.A pour qu'il devienne un acteur de référence sur son territoire, capable de nouer une relation durable et positive avec ses publics cibles (jeunes, familles, entreprises, partenaires institutionnels), en renforçant l'ensemble du cycle de vie des apprentis et anciens apprenants, de leur première rencontre avec la formation jusqu'à leur intégration et leur fidélisation en tant que professionnels.

- **Périmètre et objectifs de l'appel à candidatures**

L'objectif de cet appel à candidatures est de permettre aux OF.A du BTP de s'engager dans un dispositif visant à renforcer leur efficacité opérationnelle et leur attractivité.

Le CCCA-BTP fournira une assistance conseil en amont pour évaluer la faisabilité et la mise en œuvre des actions prioritaires, conformément à la stratégie de l'OF.A.

Fort de ses expériences des années précédentes, le CCCA-BTP et les experts de la direction du Marketing, du Développement et de l'Innovation Stratégique (DMDIS) ont conçu un dispositif d'accompagnement composé de quatre sous-thèmes.

Chaque OF.A doit **choisir deux sous-thèmes minimum** d'accompagnement qu'il souhaite mettre en place parmi les quatre présentés ci-dessous, afin de construire un parcours optimisé d'attractivité, d'orientation et de fidélisation.

Sous-thème 1 – Diagnostic et plan d'actions de l'organisation commerciale

Les objectifs sont les suivants :

- Analyser l'organisation commerciale existante et identifier les axes d'amélioration.
- Définir un plan d'actions structuré pour optimiser la performance commerciale, améliorer la qualité du parcours client et augmenter le nombre d'inscriptions.
- Mettre en place des outils et méthodes adaptés pour structurer un sourcing efficace et une orientation proactive.

Le diagnostic réalisé devra aboutir à la création d'un rapport d'audit et d'une proposition de plan d'actions sur les axes suivants :

- Le sourcing novateur ;
- L'accompagnement à l'orientation et à la définition du projet professionnel du jeune
- L'amélioration du parcours « client » ;
- L'optimisation du réseau des anciens.

L'accompagnement de la direction du Marketing, du Développement et de l'Innovation Stratégique (DMDIS) est détaillé dans l'annexe jointe à ce cahier des charges.

L'OF.A aura le choix du prestataire qu'il souhaite solliciter pour la mise en œuvre du dispositif dans le respect de la méthodologie voulue par le CCCA-BTP. A ce titre, le prestataire devra accepter les règles de pilotage décidées par le CCCA-BTP et dirigées par la Direction des Appels à Projets et Expérimentations (DAPEX).

Sous-thème 2 – Accompagnement à l'orientation et à la définition du projet professionnel des jeunes

Les objectifs sont les suivants :

- Proposer aux jeunes « prospects » un accompagnement individualisé pour les aider à construire un projet professionnel clair et réaliste.
- Mettre en œuvre le dispositif Techniques de Recherche d'Entreprise (TRE).
- Renforcer l'image de l'OF.A comme partenaire clé dans la réussite professionnelle des jeunes, favorisant ainsi son attractivité.

L'accompagnement de la direction du Marketing, du Développement et de l'Innovation Stratégique (DMDIS) consiste à donner accès à l'outil du CCCA-BTP « Destination CAP BTP ». Cette solution offre un parcours complet et personnalisé aux jeunes et un support crucial aux CFA et entreprises du secteur. Le dispositif TRE est détaillé dans l'annexe jointe à ce cahier des charges.

Les objectifs de l'outil sont les suivants :

- Comblent le fossé entre les jeunes souhaitant s'orienter vers le BTP et les opportunités réelles de formation et d'emploi dans le secteur.
- Assurer une insertion professionnelle réussie et significative pour tous les jeunes dans le secteur du BTP.
- Proposer un accompagnement personnalisé des jeunes « prospects » : Chaque utilisateur de la plateforme bénéficie d'un suivi personnalisé, adapté à son profil et à ses aspirations. Ce suivi va de l'orientation initiale, à travers des tests de compétences et d'intérêts, jusqu'à l'insertion professionnelle, avec des stages et des opportunités d'emploi directement négociés avec les entreprises du secteur.
- Offrir aux CFA une meilleure visibilité grâce à des outils de marketing digital intégrés sur la plateforme, qui permettent une promotion ciblée de leurs programmes de formation. Des partenariats sont également développés avec les entreprises locales pour assurer des débouchés concrets aux apprentis.
- Créer des synergies entre les entreprises et les apprentis : Des forums d'emploi virtuels et des rencontres en face à face sont organisés régulièrement pour construire des ponts entre les employeurs et les futurs employés, garantissant ainsi un alignement optimal entre les besoins du marché et les compétences des apprentis.

Sous-thème 3 – Optimisation du réseau d'anciens (Alumni)

Les objectifs sont les suivants ;

- Structurer et dynamiser un réseau d'anciens apprentis pour valoriser leur parcours, faciliter leur retour en formation continue et les mobiliser comme ambassadeurs.
- Créer un véritable levier de rayonnement territorial et de développement commercial pour l'OFA, grâce à l'implication active de cette communauté.

L'accompagnement de la direction du Marketing, du Développement et de l'Innovation Stratégique (DMDIS) est détaillé dans l'annexe jointe à ce cahier des charges.

L'OFA aura le choix du prestataire qu'il souhaite solliciter pour la mise en œuvre du dispositif dans le respect de la méthodologie voulue par le CCCA-BTP. A ce titre, le prestataire devra accepter les règles de pilotage décidées par le CCCA-BTP et dirigées par la Direction des Appels à Projets et Expérimentations (DAPEX).

Sous-thème 4 – Opération de sourcing novatrice via une avant-première de cinéma

Les objectifs sont les suivants :

- Mobiliser un événement culturel attractif pour capter de nouveaux prospects et renforcer la notoriété de l'OFA.
- Proposer un format innovant permettant de créer du lien avec les jeunes, les familles et les entreprises, tout en valorisant les métiers du BTP.

Chaque OFA devra être accompagné par le **prestataire LB Conseil** spécialement référencé par le CCCA-BTP pour accompagner la mise en œuvre de ce thème 4. Une présentation se fera lors des réunions de cadrage.

L'accompagnement de la direction du Marketing, du Développement et de l'Innovation Stratégique (DMDIS) est détaillé dans l'annexe jointe à ce cahier des charges.

2 – REGLES APPLICABLES A L'APPEL A CANDIDATURES

2.1 Conditions et critères d'éligibilité

Tout organisme de formation en apprentissage aux métiers du BTP est éligible au dépôt d'un ou plusieurs dossiers dans le cadre de l'appel à candidatures « Excellence et attractivité - Renforcer le sourcing, l'orientation et la fidélisation des jeunes et des prospects » en justifiant un des trois critères alternatifs suivants :

1/L'organisme de formation doit justifier d'**au-moins 50 jeunes en apprentissage et au moins une section dans les premiers niveaux de formation** (niveau 3 et 4)

2/L'organisme de formation doit justifier qu'**au moins 50 % des jeunes sont formés en apprentissage aux métiers du BTP**

3/L'organisme de formation doit démontrer que **75 % des apprentis préparant dans leur établissement une certification du bâtiment ou des travaux publics, ont signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise du BTP**

La direction des Appels à projets et des Expérimentations s'assure de la recevabilité et de l'éligibilité des candidatures. Toute candidature ne respectant pas les critères mentionnés ne sera pas étudiée.

2.2 Critères de recevabilité

Les dossiers reçus incomplets et/ou hors plateforme, ne respectant pas la liste des pièces demandées dans le cahier des charges et dans l'espace candidat de la plateforme d'appels à projets, sont réputés irrecevables, et à ce titre ne seront pas analysés.

Un justificatif type extrait Yparéo ou fichier Excel est à fournir lors du dépôt de la candidature.

2.3 Processus global d'analyse, d'évaluation et de sélection des candidatures

1/ Une phase d'analyse

Dès la réception de la candidature, la Direction des Appels à Projets et Expérimentations assure une analyse fine sur la recevabilité et l'éligibilité du dossier. Les chargés d'appels à projets analysent ensuite tous les éléments du dossier et la cohérence d'ensemble.

2/ Une phase d'évaluation

Les évaluations sont individuelles et réalisées via la plateforme d'appels à projets selon l'argumentation de la candidature, ses forces, ses explications de mise en œuvre et du déploiement du dispositif du CCCA-BTP, etc. A l'issue de l'ensemble des évaluations, une commission de présélection se réunit.

3/ Une commission de présélection pluri-compétentes

La commission de présélection est composée des évaluateurs ayant évalué les candidatures dans la phase précédente. Elle permet l'échange entre les évaluateurs. A l'issue de cette commission, la DAPEX propose les résultats de cette étude au groupe de travail paritaire d'appel à projets (GTP AàP). Ainsi tous les dossiers sont présentés en GTP.

4/ Un Groupe Technique Paritaire (GTP) à expertises multiples et ouvert sur l'extérieur

Le GTP est composé d'administrateurs du CCCA-BTP, en moyenne une dizaine de membres, complété par deux à trois structures extérieures selon les thématiques des appels à projets et candidatures. Les directions présentes lors des commissions de présélection peuvent également y être conviées. Le président et le secrétaire général du CCCA-BTP peuvent se joindre à cette instance. Le GTP donne son avis sur les dossiers à retenir et le financement prévu pour chacun d'eux ainsi que les dossiers à exclure, sur la base des éléments fournis et évalués.

Ces avis sont alors portés en Conseil d'Administration. Le contrôleur général de l'État et/ou, le commissaire du gouvernement sont invités à cette phase de sélection.

5/ Le Conseil d'administration

En s'appuyant sur les avis et propositions du GTP, les membres du Conseil d'administration décident des candidatures à soutenir et de leur financement. Ils déterminent corrélativement la liste des dossiers qui ne sont pas retenus. Cette phase constitue la partie finale du processus de sélection qui entérine et officialise les résultats des appels à candidatures.

- **Les demandes de précisions**

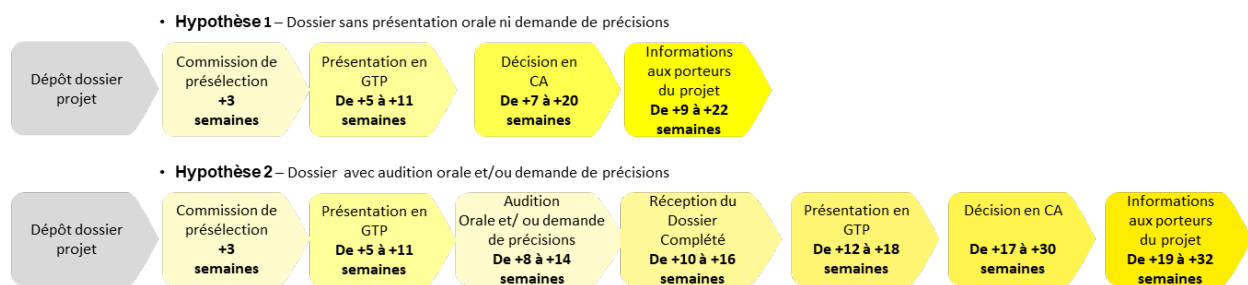
Dès la réception du dossier, la Direction des Appels à Projets et Expérimentation se laisse l'opportunité de demander des précisions complémentaires aux candidats via la plateforme d'appels à projets.

À l'issue de ces demandes de précisions complémentaires, les candidats sont invités à déposer leurs réponses directement sur la plateforme. Selon le nombre et l'amplitude des précisions demandés, un dossier de candidature complémentaire pourra être suggéré. Ce dernier sera alors réputé comme définitif. L'apport de précisions complémentaires doit permettre de mieux comprendre le déploiement envisagé par le candidat et ne doit pas changer la nature de celle-ci.

Les dossiers complémentaires pourront être de nouveau analysés par la Direction des Appels à Projets et Expérimentation, appuyée éventuellement par une des directions métiers avant d'être présentés en GTP pour avis puis présentés en Conseil d'administration pour décision finale.



Schéma du processus global de sélection



Échéances théoriques selon les périodes de l'année

Les organismes de formation, pour pouvoir être retenus devront répondre aux critères d'éligibilité et de recevabilité mentionnés dans le présent cahier des charges.

2.4 Durée de l'appel à candidatures et budget alloué

- **Durée**

L'appel à candidature est prévu jusqu'au 31 décembre 2025 - à compter de la date de publication sur le site www.appels-a-projets-cccabtp.fr.

Les candidats peuvent déposer leur dossier au moment de leur choix sur cette période.

La durée de la convention de financement des candidatures est de 2 ans.

Les GTP et Conseils d'administration sont prévus tous les mois (excepté pendant la période estivale), les dossiers reçus seront donc analysés aux dates des instances.

A titre indicatif, le calendrier des GTP et Conseils d'administration est disponible sur le site d'appels à projets. Le porteur pourra ainsi calculer la date maximale de dépôt de sa candidature afin de respecter le processus de sélection. **Cependant la présentation du dossier aux différentes instances est conditionnée à la qualité du dossier et sa complétude par rapport aux demandes de précisions. Si les réponses ne respectent pas la date de retour limite, le dossier sera reporté à une instance ultérieure.**

Les dossiers devront impérativement être déposés complets sur la plateforme d'appels à projets du CCCA-BTP à l'adresse www.appels-a-projets-cccabtp.fr avant la date et l'heure d'échéance prévues.

La date et l'heure ultimes de dépôt des dossiers (candidature, annexes et documents financiers et administratifs) sont fixées au :

31 DÉCEMBRE 2025 AVANT 20 HEURES.

Les dossiers seront étudiés au fur et à mesure de leur arrivée et respecteront les phases de sélection précisées dans ce cahier des charges.

Le CCCA-BTP garantit une égalité de traitement pour les questions et les réponses. Le porteur dispose de deux FAQ sur la plateforme d'appels à projets : une FAQ d'ordre général, la seconde spécifique par appel à projets et candidatures. Toutes les questions devront être posées sur la plateforme d'appels à projet, les réponses apportées le seront également.

AUCUNE RÉPONSE ORALE NE SERA DONNÉE.

- **Budget**

Le CCCA-BTP a prévu un budget global de 3 M€ pour la thématique « Excellence et attractivité » qui regroupe cet appel à candidatures parmi d'autres.

2.5 Modalités de financement et conventionnement

- **Le dispositif proposé par le CCCA-BTP**

L'accompagnement du CCCA-BTP prendra la forme d'un **accompagnement direct** :

- Versement d'une subvention pour mettre en œuvre le dispositif dans le cadre de la candidature ;

Le budget maximum alloué à cet appel à candidatures validé en Conseil d'administration est de 15 000 € par sous-thème et par site de formation.

Et

- L'apport d'une expertise métier directement détenue par le CCCA-BTP. Cela peut inclure l'élaboration en amont d'une phase d'ingénierie conception permettant de faciliter le déploiement pour chaque CFA et définir les attendus de chaque projet, l'apport d'un avis consultatif le choix de l'éventuel prestataire, l'apport de préconisations sur les problématiques rencontrées, l'apport d'une expertise sur la conception et la mise en œuvre des actions projetées, etc.
 - La mise à disposition de réalisation du CCCA-BTP (modules pédagogiques, vidéos, documentation, kit méthodologique etc.)
-
- **Les dépenses éligibles à financement**

Les dépenses éligibles prises en compte démarrent à partir de la date de validation de la candidature par le conseil d'administration du CCCA-BTP.

Elles recouvrent les coûts directs liés au Déploiement du Dispositif. Elles peuvent notamment comprendre :

- Les dépenses de sous-traitance liées à la production intellectuelle doivent être clairement mentionnées dans le budget du dossier de la candidature. Pour rappel dans le cas d'une sous-traitance, le prestataire doit inclure dans sa prestation la montée en compétences de l'équipe projet.
 - Les dépenses de personnel de l'OF.A affectés au déploiement du dispositif du CCCA-BTP
 - Les prestations annexes de type diagnostic et audit
 - Les dépenses de campagnes, de promotion, ou de communication (y compris les dépenses dans l'évènementiel)
 - Les dépenses de fonctionnement spécifiques, strictement engagées pour la mise en œuvre de la candidature
-
- **Les dépenses non éligibles**
 - La réalisation de travaux, l'achat d'équipements ou de mobiliers
 - Les frais de déplacement, restauration et hébergement des prestataires
 - Les charges indirectes, la participation aux frais généraux, les frais bancaires et toute dépense non spécifiquement engagée pour la réalisation de la candidature
 - Les heures de face à face pédagogique, dont le financement est déjà assuré par le NPEC
-
- **Le financement sera versé en deux tranches :**
 - La première tranche de 40 % à la signature de la convention
 - La deuxième tranche de 60 % à la réalisation du dispositif et à la réception du solde des justificatifs des dépenses

3 – DEPOT DE CANDIDATURE ET CONVENTIONNEMENT

3.1 Dépôt des dossiers candidatures

Les réponses devront impérativement être déposées complètes sur la plateforme d'appels à projets du CCCA-BTP à l'adresse www.appels-a-projets-cccabtp.fr avant la date et l'heure d'échéance prévues pour chaque appel à candidatures.

Après la date et l'heure prévues dans le cahier des charges et sur la plateforme, aucun dépôt ne pourra être fait, la plateforme ne l'autorisant pas. Aucun dossier envoyé par mail ni voie postale ne sera téléchargé ni étudié.

Les documents financiers et administratifs demandés par la plateforme (espace candidat) devront être déposés sur l'Espace candidat de la plateforme d'appels à projets. Les documents demandés dans le cahier des charges devront être envoyés avec le dossier de candidature.

Chaque organisme de formation en apprentissage aux métiers du BTP devra créer son Espace candidat pour pouvoir candidater aux appels à candidatures du CCCA-BTP. Cet Espace candidat devra être complété dans sa totalité. À défaut, le candidat n'aura pas la capacité de déposer sa candidature.

Un guide de création de l'Espace candidat est à disposition sur simple demande à l'adresse :

ewa.mollois@ccca-btp.fr

3.2 Constitution du dossier de réponse

Le dossier complet de réponse comporte :

- **Le dossier candidature :**
 - La fiche synthétique de candidature à compléter directement sur la plateforme lors du dépôt de la candidature. **Ce document est particulièrement important car il est présenté en l'état lors des phases du GTP et du Conseil d'administration.**
 - La candidature du candidat sous la forme de document mentionnant sa motivation pour utiliser le dispositif proposé par le CCCA-BTP et en mentionnant : son plan d'actions pour déployer le dispositif, sa capacité technique, humaine, matérielle, etc., sa proposition d'intégration de la candidature dans son projet d'établissement ainsi que tout autre élément permettant de comprendre les actions de déploiement prévues ainsi que les résultats attendus de la mise en œuvre du dispositif.
 - Le cahier des charges de l'appel à candidatures (paraphé et signé).
 - Un justificatif d'entrée dans au moins une des catégories de recevabilité prévue dans ce présent cahier des charges. (Base de données, fichier Excel, extrait YParéo...).

- **Pièces administratives** (dans le compte candidat à mettre à jour tous les ans)

Lors de l'ouverture de votre compte, nous vous remercions de saisir la raison sociale de votre structure telle que mentionnée dans les documents officiels (K-Bis ou RNA).

- Une présentation du porteur
- L'organigramme
- Les références de l'organisme
- Le projet d'établissement
- L'attestation de responsabilité civile du porteur et de ses partenaires (à jour, soit datant de l'année du dépôt du dossier)
- Rapport d'activité
- Le certificat Qualiopi
- L'extrait Kbis et/ou le répertoire Sirene,
- Le dernier Bilan et compte d'exploitation du porteur et de ses partenaires, sous-traitants et intervenants indépendants
- Les 2 dernières liasses fiscales et/ou le Rapport du CAC ou de l'instance qui certifie les comptes, en fonction de la structure juridique de l'OF

Dans le cadre de la sollicitation d'un prestataire, les pièces demandées sont les suivantes :

- Une présentation du sous-traitant, de la prestation sous-traitée et la part sous-traitée dans le budget global de la candidature ;
- La convention/contrat avec le prestataire qui doit prévoir un transfert de compétences entre le sous-traitant et l'équipe interne en charge du déploiement ;
- L'attestation de responsabilité civile des éventuels sous-traitants (à jour, soit datant de l'année du dépôt du dossier).

Selon le montant de la Subvention, le CCCA-BTP se réserve la possibilité de demander en complément les pièces suivantes :

- Déclaration des chiffres d'affaires sur les 3 dernières années ;
- L'extrait Kbis (ou déclaration d'activité ou d'association ou INSEE) (à jour, soit datant de l'année du dépôt du dossier).

D'autres documents peuvent être demandés selon la nature de l'appel à candidatures ou du porteur. Tous les documents devront être mis à disposition sur la plateforme d'appels à projets.

Les indicateurs et impacts attendus doivent être clairement exprimés. Leur mesure, les instruments de cette mesure et la communication des résultats sont définis et présentés dans la candidature.

Certains indicateurs à prendre en considération sont à minima listés ci-dessous, cette liste n'étant pas exhaustive.

Sous-thème 1 – Diagnostic et plan d’actions de l’organisation commerciale

- Un rapport d’audit
- Un plan d’actions reprenant les axes du sous-thème : Le sourcing novateur ; l’accompagnement à l’orientation et à la définition du projet professionnel du jeune, l’amélioration du parcours « client », l’optimisation du réseau des anciens.

Sous-thème 2 - Accompagnement à l'orientation et à la définition du projet professionnel des jeunes :

- Nombre d’inscriptions d’apprentis à une formation du BTP du CFA
- Nombre de CV créés
- Nombre de contrats d’apprentissage
- Nombre de vidéos réalisées par les jeunes

Sous-thème 3 - Optimisation du réseau d'anciens (Alumni) :

- Nombre d’adhérents au réseau d’anciens
- Nombre de visiteurs sur le site internet de l’OFA
- Augmentation du trafic sur les pages écoles des réseaux sociaux
- Nombre de demandes issues de la communauté d’anciens et des entreprises
- Nombre d’interactions commerciales avec la communauté d’anciens
- Sondages ou études de cas sur l’impact des anciens apprenants sur l’attractivité et la réputation du centre de formation
- Nombre de relations de mentorat établies et suivies au sein du réseau d’alumni
- Taux de retour en formation continue : proportion d’anciens apprentis qui s’inscrivent à des programmes de formation continue

Sous-thème 4 - Opération de sourcing novatrice via une avant-première de cinéma :

- Nombre d’inscriptions à l’événement
- Nombre de présents par rapport à l’objectif fixé
- Retours sur la qualité de l’évènement
- Nombre de placements
- Nombre de test de positionnement, de potentiel ou de recrutements réalisés
- Nombre de RDV décrochés avec un prospect à la suite de l’évènement
- Nombre d’inscriptions d’apprentis à une formation du BTP du CFA (cycle initial ou poursuite d’étude)
- Taux de transformation des inscriptions des prospects captés lors des évènements

3.3 Conventionnement

Après décision du Conseil d’administration, les candidats lauréats reçoivent dans l’espace candidature de la plateforme une notification de subventionnement mentionnant notamment le montant du financement prévu par le CCCA-BTP.

Une convention de subventionnement sera établie avec chaque lauréat. Les dépenses prises en charge par la subvention du CCCA-BTP ne pourront être antérieures à la date de décision du Conseil d’administration du CCCA- BTP.

La convention précisera notamment les éléments suivants : le projet de déploiement du dispositif du candidat, le dispositif précis poussé par le CCCA-BTP, les productions mises à disposition par

le CCCA-BTP, les modalités de pilotage de la convention, le financement (montant, nature des dépenses prises en charge, tranches prévues et périodicité de versement), et tout autre élément spécifique à la candidature nécessitant une formalisation et un engagement conjoint.

- **Les candidatures non sélectionnées**

Après décision du Conseil d'administration, les candidats reçoivent une notification mentionnant notamment les raisons motivant la non-sélection de leur dossier, afin de les orienter dans la perspective de réponses aux futurs appels à projets et candidatures du CCCA-BTP.

4 – SUIVI DES CANDIDATURES

- **Pilotage des candidatures lauréates**

Dans le cas des appels à candidatures, le CCCA-BTP apporte son expertise, outils et méthodologies aux OF.A afin qu'ils assurent le déploiement de l'accompagnement du CCCA-BTP. Dans ce cadre, le CCCA-BTP a un rôle de suivi et d'évaluation des déploiements mis en œuvre par les OF.A et des financements accordés et versés.

Le pilotage du CCCA-BTP a donc pour fonction essentielle de veiller au suivi et à la bonne exécution de la convention de subventionnement.

Pour chaque candidature lauréate, une équipe de pilotage dédiée sera constituée du côté du CCCA-BTP notamment par : la direction des Appels à Projets et des Expérimentations, la direction métier éventuellement concernée par la thématique et le contrôleur financier en charge du suivi de la candidature et toute autre personne intervenant dans le processus de suivi tout au long des étapes définies par la candidature. Ce seront les interlocuteurs privilégiés pour l'OF.A bénéficiaire.

Le candidat lauréat devra alimenter les documents de reporting, selon la périodicité définie, mentionnés dans la convention de subventionnement et participer aux COPIL de suivi dont la périodicité sera déterminée au moment de la contractualisation de la convention.

À l'issue de la mise en œuvre des actions définies dans la convention, un bilan quantitatif et qualitatif sera produit et présenté par le candidat au CCCA-BTP. Le CCCA-BTP établira de son côté une évaluation notamment au moment du paiement des tranches de subventions.

L'OF.A enverra complétés, selon la périodicité décidée avec le CCCA-BTP, les modèles adressés ainsi que les justificatifs de dépenses liés au déploiement du dispositif du CCCA-BTP.

Les organismes de formations bénéficiaires des subventions du CCCA-BTP s'engagent également à compléter et transmettre au CCCA-BTP le questionnaire du Baromètre Vie des Organismes de Formation (BVOF) aux échéances indiquées.

5 – DEONTOLOGIE ET PUBLICITE

5.1 Transparence, régularité et égalité de traitement

Les documents transmis dans le cadre des appels à candidatures sont soumis à la plus stricte confidentialité et ne sont utilisés que pour la bonne marche du processus de sélection.

Les candidats, les termes des discussions, épreuves et échantillons intermédiaires d'un candidat restent confidentiels et non communiqués par le CCCA-BTP aux autres candidats.

Les échanges sont menés dans le respect des principes d'égalité de traitement entre candidats. Aucune prise de contact n'est autorisée directement avec les membres de la commission de pré-sélection, les GTP ou les Conseil d'administration après le dépôt des candidatures pour garantir l'égalité et l'unicité de traitement des candidats et une mutualisation optimale des questions-réponses.

5.2 Responsabilité

Le CCCA-BTP ne saurait en aucune circonstance être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de :

- La transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
- Tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement de l'appel à candidatures ;
- La perte ou de l'altération de toute information ou donnée ;
- La contamination virale du matériel informatique du candidat ;
- D'une indisponibilité temporaire, partielle ou totale, du site Internet notamment en cas de maintenance du site Internet ou du serveur sur lequel il est hébergé ;
- Toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité pour le candidat de participer à l'appel à candidatures.

Il est précisé que le CCCA-BTP ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, et ce pour quelque raison que ce soit, en lien avec l'utilisation d'un service de communication en ligne.

Il appartient à tout candidat d'adopter toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte et actes de piraterie.

6 – DONNÉES PERSONNELLES

Pour les besoins des traitements administratifs et financiers, le CCCA-BTP et le Bénéficiaire se communiquent des données et fichiers relatifs au projet ou à la candidature. Les informations nominatives et à caractère personnel (nom, prénom, fonctions, adresse, missions, etc.) et leur traitement relèvent de l'application du règlement européen sur la protection et les traitements des données personnelles.

Ces données nominatives à caractère personnel ne seront, en principe, communiquées que pour les besoins des prestations et leur exploitation et conservées à temps par les Parties pour la durée du projet ou de la candidature et ses traitements administratifs, comptables et fiscaux.

Les Parties déclarent être informées de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées ainsi que toute autre disposition applicable en la matière dont le Règlement (UE) 2016/679 de leurs obligations et d'en respecter les dispositions. Il est précisé que le présent article ne s'appliquera que dans l'hypothèse où le CCCA-BTP traiterait, en y ayant accès, des données à caractère personnel, au cours de l'exécution de la candidature. Chaque partie est responsable de son propre traitement.

Les responsables de traitements conservent la responsabilité des données et de celles dont la communication est requise. Ils devront :

- Procéder à une analyse d'impact sur les traitements de données s'il y avait un risque élevé pour les droits et libertés et, le cas échéant, consulter la CNIL ;
- Ne donner l'accès qu'aux données strictement nécessaires ;
- Recueillir tout consentement nécessaire auprès des personnes physiques concernées en corrélation avec les finalités poursuivies et définies dans la présente candidature ;
- Fournir les données strictement nécessaires à l'exécution, conformément aux principes de « Privacy by design » et « Privacy by default » ;
- Mettre en place toutes mesures techniques et organisationnelles, procédures internes, appropriées et proportionnées

• • • • •
• • • • •
• • • • •

RENDEZ-VOUS SUR

www.appels-a-projets-cccabtp.fr

Pour plus d'informations, contactez le CCCA-BTP

19, rue du Père Corentin

75014 Paris

Direction des Appels à Projets et des Expérimentations

(DAPEX)



• • • • •
• • • • •
• • • • •

<https://www.ccca-btp.fr/>



Annexe méthodologie

APPEL À CANDIDATURES

EXCELLENCE ET ATTRACTIVITE

enforcer le sourcing, l'orientation et la fidélisation des jeunes
et des prospects

ANNEXE 1 (Sous-thème 1)

Sous-thème 1 – Diagnostic et plan d’actions de l’organisation commerciale

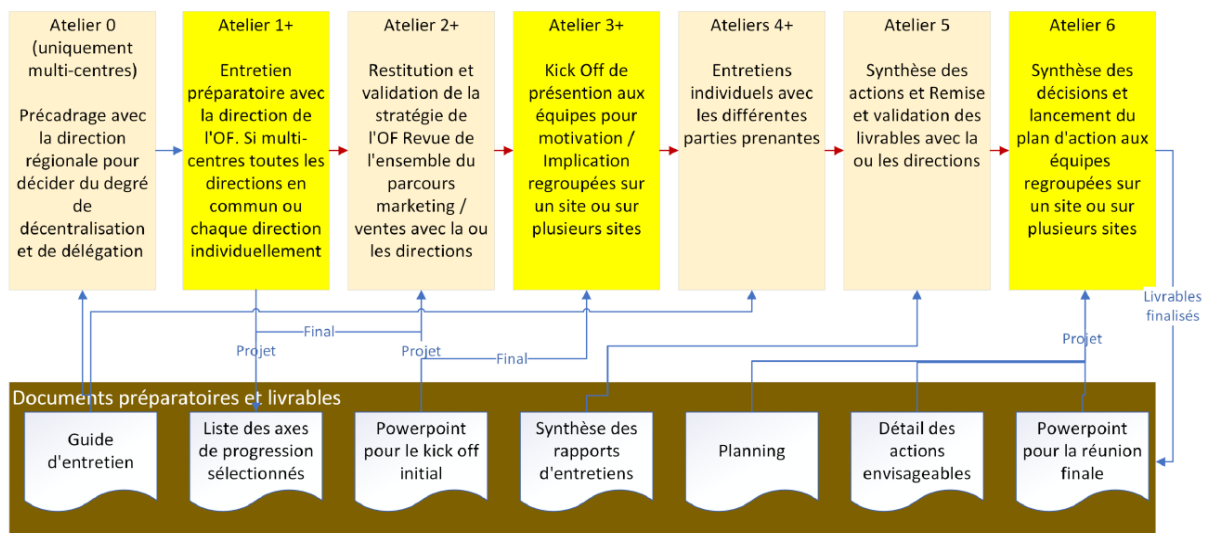
1) Méthodologie :

Les candidats doivent suivre la méthodologie préconisée par le CCCA-BTP.

Un guide méthodologique complet est disponible pour ceux d’entre vous qui le souhaitent. Il est également possible de vous faire accompagner par une entreprise utilisant cette méthodologie.

De façon synthétique, cette méthodologie repose sur la réalisation d’ateliers et de livrables. Les ateliers peuvent dépendre des sujets sélectionnés et du nombre de sites concernés.

Le schéma général d’ensemble est celui-ci :



Si les axes de travail n’ont pas été définis lors de la candidature, ils le seront lors de l’atelier 1. Même s’ils ont été définis, il est recommandé de les valider ou de les faire évoluer lors de l’atelier 1.

Tous les ateliers sont préparés en amont et font l’objet d’un guide d’entretien et/ou d’une présentation PowerPoint.

Le détail des ateliers est disponible dans le guide méthodologique avec la description de leur préparation, de leur déroulement et des décisions à prendre.

En résumé, les objectifs des ateliers sont les suivants :

- **Atelier 0** : Il n’est réalisé que dans le cas des OFA multisites. C’est par exemple lors de cet atelier qu’est décidé si les ateliers suivants se font par centre ou regroupent tous les centres. C’est aussi l’occasion d’informer tous les directeurs de centres et leurs équipes.
- **Atelier 1** : Il implique les directions des centres et les directions commerciales. Lors de cet atelier, les sujets de travail sont définis (s’ils ne l’ont pas été lors de la candidature) ou confirmés. Les

objectifs sont fixés et l'ensemble de la mission est organisée : personnes concernées, calendrier, livrables...

Si des écarts sont constatés entre le budget disponible et les objectifs, l'ajustement se fait lors de cet atelier.

- Atelier 2 : C'est un atelier de restitution et de validation lors duquel vous sont présentés :
 - Le rapport d'étonnement
 - La formalisation de l'organisation et des processus existants
 - La reformulation des objectifs
 - La liste des collaborateurs concernés
 - Une proposition de présentation pour l'information des collaborateurs concernés

- Atelier 3 : Le projet est présenté à tous les collaborateurs concernés afin d'obtenir leur adhésion et leur pleine participation.
- Atelier 4 : Série d'entretiens avec les collaborateurs choisis en commun avec la direction. Le but de ces entretiens est notamment de vérifier que la vision des collaborateurs est alignée avec celle de la direction et de recueillir leur avis sur les axes d'amélioration. L'objectif est aussi de renforcer leur adhésion et/ou d'identifier les éventuelles résistances.
- Atelier 5 : Présentation du plan d'action détaillé et chiffré à la direction selon son souhait. Ce plan d'action est modifié et complété en fonction des souhaits de l'OF. Il intègre la prévision des moyens de réalisation et les éventuels besoins de ressources et de financement.
- Atelier 6 : Présentation du plan d'action, du calendrier et des objectifs aux collaborateurs. Anticipation des objections et des craintes pour de nouveau obtenir / renforcer l'adhésion.

Dans le cas des organismes de formation multisites il peut y avoir un atelier par site pour les ateliers 1 à 4. Les ateliers 5 et 6 doivent concerner l'ensemble des sites.

2) Livrables :

Ils comprennent ceux mentionnés ci-dessus plus les comptes rendus des différents ateliers :

- La liste des axes de progression sélectionnés
- La reformulation de la stratégie et des tactiques commerciales de l'organisme de formation accompagné, par exemple :
 - D'un rapport d'étonnement
 - D'un SWOT
 - D'une analyse des ressources disponibles et des goulets d'étranglement
 - D'une liste des processus existants
- La présentation réalisée pour le kick-off initial
- La synthèse anonymisée des rapports d'entretiens incluant les écarts entre la vision de la direction et celle des collaborateurs
- Le détail des actions envisagées avec
 - Les résultats attendus de ces actions
 - Le planning de mise en œuvre le cas échéant
- La présentation réalisée pour la réunion finale
- Les comptes rendus des différents ateliers

ANNEXE 2 (Sous-thème 2)

Sous-thème 2 – Accompagnement à l'orientation et à la définition du projet professionnel des jeunes

1) Méthodologie :

La mise à disposition du programme des ateliers de techniques de recherche d'entreprises à déployer, à savoir :

Atelier 1 : Concevoir un CV percutant

Objectif : Apporter astuces et conseils pour réaliser un CV percutant (par exemple)

- Rappel objectif du CV
- Les attentes des employeurs
- Les règles d'or du CV
- Objectif/accroche du CV

Atelier 2 : Savoir rédiger une lettre de motivation

Objectif : Transmettre les grands principes pour la rédaction d'une lettre de motivation (par exemple)

- Rappel sur l'intérêt d'une lettre de motivation
- Les règles de bases : structuration de la lettre

Atelier 3 : Prospector les entreprises / démarche et conseils

Objectif de l'atelier : Apporter une démarche et une méthodologie dans la prise de contact avec une entreprise (par exemple)

- Comment se constituer un fichier-Ciblage d'entreprises
- Actions sur les réseaux sociaux (LinkedIn)
- Actions téléphoniques, démarches salons/forums
- Actionner son réseau personnel et professionnel
- Savoir rédiger un mail persuasif

Atelier 4 : Astuces et conseils pour son entretien d'embauche

Objectif : apporter les techniques pour être plus performant lors de l'entretien d'embauche

- Se préparer en amont
- Les différents types d'entretiens
- Savoir présenter son projet, sa formation, son métier, son contrat, ses qualités et ses compétences
- Pitch Elevator
- Que faire-post entretien ?

Ce programme pourra être ajusté, en partie, en fonction des publics, des particularités des Organismes de Formation et Organisme de Formation en Apprentissage et des formats pédagogiques (présentiel,

distanciel, effectif d'apprenants, méthodes pédagogiques...). Il est toutefois obligatoire de rester dans les thématiques du projet pour permettre son financement.

2) Livrables :

Liste des prospects ayant participé au parcours d'accompagnement

- Planning de mise en œuvre du dispositif concernant les thématiques abordées : CV, Lettre de motivation, Méthodologie de préparation à l'entretien du jeune et de mobilisation de son réseau
- Reporting des jeunes insérés professionnellement à trois ou six mois post dispositif

3) Indicateurs de réussite du dispositif proposé :

- Nombre de placements des candidats ayant suivi le dispositif
- Nombre de participants à ces séances
- Nombre de CV récupérés
- Nombre de visiteurs sur l'outil CCCA BTP - DESTINATION BTP

ANNEXE 3 (Sous-thème 3)

Sous-thème 3 – Optimisation du réseau d’anciens (Alumni)

1) Méthodologie :

Atelier 1 : Formalisation de l’expression de besoins et des livrables. Ceci inclut les objectifs qui seront retenus et leur hiérarchisation.

- Cadrage du projet avec le CCCABTP et le prestataire pressenti
- Présentation de la démarche
- Validation de la méthode par la direction du CFA
- Listes des livrables

Atelier 2 : Constitution des fichiers, outils, procédures, ressources nécessaires, difficultés anticipées, respects des règles dont RGPD...

- Etat des lieux des fichiers apprentis, entreprises, ...
- Mise en place d’outils pour la constitution de la base de données
- Approche RGPD et ses règles
- Mise en place de procédures d’identification des ressources nécessaires
- Restitution à la Direction

Atelier 3 : Identification de l’offre existante et préconisation de développement.

- Identification de l’offre existante
- Formalisation de la préconisation au regard du projet d’établissement

Atelier 4 : Sélection de plateformes dédiée et utilisation de réseaux sociaux

- Identification du besoin
- Recherche et préconisation d’une solution
- Analyse de la présence sur les réseaux sociaux

Atelier 5 : Animation du réseau, moyens et procédures nécessaires

- Elaboration des actions à mettre en place
- Rédaction d’un document synthèse

2) Livrables :

- Les comptes rendus des ateliers
- Constitution d’un fichier cible
- Document écrit retraçant la méthodologie pour alimenter la base de données chaque année
- Elaboration d’une offre de services CFA dédiée aux anciens
- Plan d’actions pour animer ce réseau de manière annuelle
- Création de supports de communication dédiés (rubrique internet, plaquette, solutions digitales ...)
- Tableau de bord de suivi

ANNEXE 4 (Sous-thème 4)

Sous-thème 4 – Opération de sourcing novatrice via une avant-première de cinéma

4) Méthodologie :

Un Webinaire de 20' sera organisé par le CCCA BTP pour répondre aux questions en présence du prestataire.

Phase de cadrage prise de contact avec l'OF pour préciser ses souhaits concernant l'événement :

- Salle(s) de cinéma
- Période de l'événement du type : mi-janvier, 2ème semestre, rentrée...
- Jour de l'événement : mardi ou jeudi en soirée
- Nombre de fauteuils de cinéma
- Outils de com' pour leur site Web et/ou leurs Réseaux sociaux : Facebook, Twitter, Instagram, TikTok, LinkedIn...

Il sera précisé que les OF doivent prioritairement inviter leurs prospects mais qu'ils peuvent également inviter leurs autres publics : partenaire, apprentis, anciens...

Pour les lauréats à 45 jours avant l'événement

- Validation et confirmation à l'OF de la salle de cinéma retenue
- Confirmation de la date et de l'heure de l'événement
- Un kit de communication sera fourni
 - a. Un Template d'e-mailing d'invitation comprenant un Bouton Cliquable (CTA) « MON INVITATION GRATUITE » redirigeant vers la *landing* page d'inscription dédiée à l'événement.
 - b. Un Kit pour les réseaux sociaux comprenant les visuels (formats pour Facebook, LinkedIn, Twitter, Instagram, TikTok) et les textes associés pour chaque plateforme
 - c. Un kit pour le Web, comprenant Visuel, texte et Lien du CTA (à placer de préférence dans un bouton « MON INVITATION GRATUITE »)

30 jours avant l'événement

- Copil à mettre en place pour vérifier les actions réalisées pour la communication de l'événement par l'OF.
- Si la com est bien mise en place, l'opération aura lieu et donne lieu au versement de la deuxième tranche par le CCCABTP
- Si les consignes de communication et de promotion ne sont pas respectées malgré les relances l'opération peut s'arrêter.

Le jour j

Accueil au cinéma

- Un espace d'accueil sera possible dans le hall d'accueil, ou dans les allées qui amènent aux salles pour permettre un temps d'échanges et d'accompagnement avec les prospects

- L'OF mobilise 2 conseillers (CJE ou CRE) pour l'accueil des candidats apprentis.
- Possibilité d'offrir un espace à ses entreprises partenaires
- Habillage des écrans d'accueil du hall du cinéma avec un visuel fixe : programmation et message de bienvenue personnalisé avec le logo et la mention de l'OF (+ Logo du CCCA-BTP), Il se peut que quelques rares salles de cinéma ne disposent pas de ce type d'affichage dynamique et ne puisse pas assurer ce service.
- Inviter les apprentis à se présenter 1 heure avant les projections.

Une semaine après l'événement

- Mise à disposition de la base Mail des inscrits sera transmise à l'OF pour relance « commerciale » par ses soins.
- Copil de fin à programmer pour clôturer le projet

5) Livrables :

- Kit de communication
- Rétroplanning avec le déroulé des actions de promotion de l'évènement (document écrit)

Indicateurs de réussite

- Nombre de présent par rapport à l'objectif fixé
- Qualité de l'évènement
- Nombre d'inscriptions
- Nombre de placements
- Nombre de test de positionnement, de potentiel ou de recrutement réalisé
- Nombre de rdv décroché avec un prospect à la suite de l'évènement

RENDEZ-VOUS SUR



Pour plus d'informations, contactez le CCCA-BTP

19, rue du Père Corentin

75014 Paris

Direction des Appels à Projets et des Expérimentations

(DAPEX)



<https://www.ccca-btp.fr/>